



COALITION  
BURUNDAISE  
DES DÉFENSEURS  
DES DROITS DE  
L'HOMME  
CBDDH

## **DECLARATION DE LA COALITION BURUNDAISE DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME (CBDDH) A L'OCCASION DE LA 16EME COMMEMORATION DE L'ASSASSINAT D'ERNEST MANIRUMVA**

1. Dans la nuit du 8 au 9 avril 2009, Ernest Manirumva, vice-président de l'OLUCOME et défenseur des droits humains, a été sauvagement assassiné à son domicile à Mutanga Sud, à Bujumbura
2. Plusieurs commissions d'enquête ont été mises en place par le gouvernement du Burundi, avec l'appui des partenaires mais sans résultats concluants. Malgré les recommandations de la troisième commission et celles du FBI, appelant à l'audition et la confrontation de hauts responsables de la police et des services de sécurité ainsi qu'à des tests ADN, la vérité sur les auteurs et le mobile du crime demeurent inconnues.
3. En mai 2012, la Cour d'appel de Bujumbura a rendu un jugement injuste. Un pourvoi en cassation introduit en 2013 n'a jamais été suivi d'audience sérieuse. Depuis 2014, le dossier est introuvable à la Cour suprême.
4. Seize ans plus tard en 2025, seule une parodie de justice a eu lieu, condamnant des boucs émissaires tout en écartant des éléments cruciaux de l'enquête. La société civile, regroupée au sein de la campagne « Justice pour Ernest Manirumva », continue d'exiger vérité et justice, malgré la répression qu'elle subit.
5. Ernest a été tué pour son engagement contre la corruption et son enquête sur un trafic d'armes et un détournement de fonds impliquant de hauts gradés de la police. Le rapport du FBI confirme qu'il était ciblé en raison de son travail de recherche et de dénonciation de ces malversations, notamment liées au trafic d'armes.

**En ce jour de commémoration, la CBDDH :**

**Rend Ernest Manirumva et exprime sa solidarité envers sa famille**

**Demande au gouvernement du Burundi de :**

- Reprendre les investigations en se fondant sur les rapports d'enquête concordants afin de juger les assassins d'Ernest Manirumva conformément à la loi.
- Protéger le travail des défenseurs des droits humains notamment en mettant en place un mécanisme participatif de protection des défenseurs des droits humains et de mettre fin au harcèlement à leur encontre.

**Appelle les défenseurs des droits humains et la population burundaise à :**

- Continuer à documenter les violations des droits humains et malversations économiques, convaincus que la justice triomphera un jour.
- Rester solidaires face aux menaces et continuer à demander des comptes.

**Exhorte les partenaires au développement à :**

- Demander au gouvernement burundais de respecter ses engagements internationaux et nationaux qui garantissent la protection des droits humains et veiller à ce que leurs appuis ne servent pas à renforcer les violations des droits humains.

**Signée le 09 Avril 2025**

**Eulalie NIBIZI**



**Directrice Exécutive de la CBDDH**